



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 2 mars 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une réduction du frontage requis pour la construction d'un immeuble multifamilial de cinq (5) logements et plus, afin d'autoriser un frontage de 21,73 m, alors que la largeur minimale exigée est de 23 m, ainsi que l'approbation de l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant.

La propriété visée est située dans la zone C-5 et comprend le futur lot numéro 6 721 662, ancien lot numéro 4 180 692, du cadastre du Québec.

L'adresse civique est le 169, rue Angus Sud, East Angus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 13^e jour de février 2026.

Marie-Pier Dupuis, CRHA
Directrice générale